capable de tion. n d'ordre;

lice qu'ils en livrant rre civile

la dépor-

peine de cepté dans

ujours e

e trahison

, oseroit

soit faire ous y ré-

e sur une

ont, iml. in-4°.,

les beaux

r sa vie

jue, mais

ivoient le

'il auroit

à l'utilité

s utiles à

mités de

objet est

moncons.

du cou-

emier en-

es depuis

ouve res-

prochant

miere du

détails de

leuse, &

succès en

la con-

ient. Son

vues ge-

oissances

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNÉE RÉPUBLICAIME,

(Ere vulgaire)

NONIDI 19 Germinal.

Mercredi & Avril 1795.

1.º Bureau des Nouvelles Politiques, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des Moulis, n°. 500, au coin de la rue Thérese. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 livres pour six mois, et de 17 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citeyen Chas-Fontables L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

ISLES D'AMERIQUE.

Extrait d'une lettre de Cayenne, du 15 octobre.

Aujourd'hui, mon bon ami, tout est perdu; nous ommes tous ruinés: le 13 du mois de juin dernier, la corvette l'Oiseau, de Rochefort, capitaine Poloni, est arrivée avec le malheureux décret qui rend la liberté aux negres de toutes les colonies; il sut publié le lendemain 14, à la tête de la troupe, sans aucune modification, & fut reçu, sans la moindre résistance, de la part des habitans; &, dans un instant, neus avons tous été réduits au même niveau: jugez de la consternation où pareil événement nous a tous jettés: il n'y a pas eu une goutte de saug de répandue; la terre est reservée aux propriétaires; mais qu'en faire sans moyens de l'exploiter & dans un pays où l'on en donne tant qu'on en veut pour rien. La plupart des habitans se sont arrangés avec leurs ci-devant esclaves de la maniere suivante : un tiers pour les propriétaires, un tiers pour les nouveaux ci-toyens, & l'autre tiers pour les dépenses. Les ci-devant esclaves qui étoient sur votre habitation, ont mis dehors M. L... votre associé, ne voulant soussir aucuns blancs sur elle.

En supposant que cet arrangement tienne, ce sera tout au plus pour un au, & pendant ce tems ne feront-ils que ce qu'ils jugeront à propos: d'après cette idée, qui est générale, nous regardons la colonie perdue, & chacun se propose de l'abandonner; ce qui sera plutôt ou plus tard. Voilà, mon bon ami, la position cruelle où nous trouvons; on est dans ce moment à discuter, devant le commissaire civil, si l'on paiera les dettes contractées, avant cet événement, sur-tout pour achat de negres: ceux-ci ne connoissent que les loix qui sont en leur faveur; la licence est celle dont ils font le plus d'usage vis-à-vis même des meilleurs maîtres. Ah! mon hon ami, qu'il est dur, après avoir passé 44 aus, en Amérique, croyant avoir du pain pour le reste de mes jours, de me voir ruiné de fond en comble.

Au rédacteur des Nouvelles Politiques.

CITOYEN,

Jai lu dans un de vos numéros, l'extrait d'une lettre de la Martinique, dans laquelle en donne des détails fort exacts sur la situation présente de la celenie de Cayenne; j'ai reçu des nouvelles récentes de estte isle, ce que l'an me mande s'accorde parfaitement avec ce que j'ai vu dans votre journal.

Je vous envoie l'extrait de la lettre ci-dessus, datés du mois d'octobre, qui achevera la peinture de cette malheureuse colonie.

Nota. Cette lettre, écrite par un vieux colon, prouve combien les mesures qui ont rendu la liberté aux negres sont peu approuvées par la plupart des planteurs, & combien ils regrettent de n'avoir pu retenir une autorité qui étoit la source de leur fortune. Les gens qui ne jugent des événemens que par leurs résultats, croyent que le procès relatif au sort des negres, décidé par la France, conformement aux principes éternels de l'humanité, ne sera définitivement jugé pour la politique que par l'expérience qui résultera des inconvéniens ou des avantagee de cette liberté, pour les colonies des nations qui conserver ront des negres esclaves ou libres.

AUTRICHE.

De Vienne , le 18 mars.

Comme les nouvelles que la cour a reçues d'Italie, n'ent pas cessé d'être inquiétantes, toutes les troupes de l'Astriche antérieure ent reçu ordre de se mettre en marche pour ces contrées. La garnison de cette capitale se rendra dans l'Autriche autérieure pour pouvoir se porter aussir en Italie, si le cas le requiert. Il ne restera ici do garnison que ce qui sera strictement nécessaire. C'est le général Devins qui aura le commandement général de nos forces en Italie. Quant à la promotion de feld-maréchaux

que quelques gazettes ont annoncée, elle n'a point eu

Le comte d'Odonell, commissaire-général à l'armée de Clairfayt, se trouve ici depuis quelques jours. Aussi-tôt après son arrivée, on manda le chef contrôleur d'état, comte de Laschansky, qui étoit absent, & depuis on a tena plusicurs conférences relatives aux aumées du Bas-Rhin & de la Westphalie. Sa majesté à nommé le ci-devant général-major comte de Cunte-d'Vrles, à la dignité de feld-maréchat lieutenant & de commandant de la forteresse de Mantoue.

ALLEMAGNE.

D'Osnabruck , le 24 mars

Les alliés ont déjà établi beaucoup de batteries dans les environs de la ville de Rheine, à cinq milles d'ici. Le comte d'Artois, qui est toajours dans cette ville, a différé encore son départ de quelques jours.

L'épouse du général Harcourt est partie hier d'ici pour Hannovre; elle accompagnera la future princesse de Galles en Angleterre. Les archives de la régence sont parties aujourd'hui d'ici.

On dit que les Français avancent avec 60 mille hommes; on espere cependant que les troupes prussiennes, qui avancent en force, pourront faire une puissante di-

On assuroit à Minden que S. M. prussienne viendra en Westphalie avec encore 25,000 hommes de troupes fraîches. On attend aussi dans cette ville, la semaine prochaîne, deux régimens de cavalerie prossienne.

Une partie du train d'artillerie des alliés est revenue ici des exvirous de Bentheim.

On reçoit en ce moment la nouvelle que les Français sont, au nombre de 4000 hommes, à quelques lieues en deça de Bentheim.

Les Français ont été battus près de Bentheim. Ils ont dû abandonner leurs positions devant cette place & se retirer jusqu'aux frontieres de la Hollande. Cette affaire a été longue & sur-tout meartriere : des deux côtés il est resté sur le champ de kataille un monde considérable.

Les Prussiens arrivent journellement dans nos environs. Le lieutenant général de Kalkreuth est arrivé de Hamm à

Munster, & doit y rester quelques jours.

Les Français ont abandonné de nouveau la ville de Oldensæl, dans l'Ower-Yssel. Les troupes alliées en ont

Oldensæl, dans l'Ower-Yssel. Les troupes alliées en ont pris possession.

Plusieurs régimens de cavalerie prussienne ont passé le

Plusieurs régimens de cavalerie prussienne ont passé le 11 par Wahrendorff, à quatre milles d'Osnabruck; de même une forte colonne prussienne marche par Munster pour le comté de Steinfurth.

Les forces considérables que les Français avoient rassomblées à Emmerick, avoient causé les plus vives inquiétudes aux habitans de Wesel; mais ces craintes viennent d'être dissipées par les nouvelles que nous avons reçues que déjà les Prussiens occupent Rêes & toutes les positions qui avoient éfé jusqu'à-présent défendues par les Autrichiens. Ces mêmes nouvelles ajoutent que les Français se retirent entièrement.

(Extrait des gazettes allemandes.)

ANGLETERRE.

De Londres , le 12 mars.

Hier le lord Cambden prêta serment en qualité de vice-

roi & commandant des troupes en Irlande. Thomas Pelhant part avec lui en qualité de secrétaire-général de la rice royauté. On espere beaucoup que ces deux hommes estimés parviendront à concilier les esprits dans ce royaume. Ils partiront pour s'y rendre d'ici à trois jours. Le lord Filtz-Williams ne tardera pas à être de retour ici.

Dans la même journée, des députés des catholiques de Dublin ont été présentés au roi & lui ont remis une pétition du élergé catholique, pour réclamer la concession des droits politiques qu'ils sollicitent depuis si long-tems. Les députés ont été très-bien reçus; mais on doute que leur pétition soit aussi bien accueillie que leurs personnes.

Le gouveruement a donné ordre aux principaux émigrés français, qui ont des commandemens dans les corps de troupes levés ici pour une expédition supposée sur les côtes de France, de se rendre sur-le-champ à Southampton, & de se tenir prêts à s'embarquer au premier ordre pour Jersey. Cette isle est le lieu du render vous d'où Pon partira pour faire une descente sur les côtes de France, si les circonstances sont favorables : ou doute beaucoup en général, que cette expédition si longtems annoncée & jamais tentée, ait lieu cette campagne plus que les précédentes.

On écrit de Falmouth que sir Joho Warren y est arrivé avec sa petite escadre, conduisant quelques priss faites sur les français; & Pon mande que, dans sa coisiere devant Rochefort, il a brûlé plusieurs bâtimens en memis à la vue de cette place. On s'attend aussi à recevoir de bonnes nouvelles de Pescadre de sir Edound Pellew, qui croise devant Brest avec quatre frégales cette force n'est cependant pas bien formidable.

La gazatte de la cour annonce les progrès successifies français dans ce qui leur reste à occuper en Hollande, & la retraite forcée des troupes britanniques qui ont tenté en vain d'arrêter la marché des républicains. On y dit éntr'autres, que les postes de Nienhays & Velhuys, défendus par un grand nombre d'émigrés français. & notamment par des détachemens des corps de Rohat & de Bouillé, ont été forcés, malgré la vigoureuse résistance des émigrés, qui ont perdu plus de trois cents hommes.

On mande de la Jamaique, que le cap Tiburon, à St-Domingue, qui étoit occupé par nos troupes, a été emporté de vive force par les français, qui ont tué beaucoup de monde & ont pris ou coulé bas plusieurs de non bâtimens qui étoient dans le port.

Les effets publics ce soutiennent. Les actions de la bauque & celles de l'Inde n'ont pas cu de prix hier. Les 3 pour 100 consolidés sont à 62 & 1/8 1/2.

On mande de Poitsmouth que le 8 de ce mois le vice amiral flarwey a mis à la voile avec les vaisseaux le Prince de Gallos, de 93 canous. le Thunderer, le Russel & le Cutloden, de 74, pour aller croiser dans la mer du Nord Cette division a été jointe par le Marlborough, de 74, sorti de Plymouth, & le même jour elle a passé aux Dans. Cette escadre va être portée à 16 vaisseaux de ligne, & doit, pendant sa croisiere, surveiller un armement de 30 bâtimens de transport que les Français préparent sur leus côtes, & qui sera, dit-on, en état de mettre en mer dans les premiers jours de mai.

Le 9 de ce mois, il est entré dans la Tamise un convoi de 130 bateaux de charbon; ce qui a fait haisser le prix de cette denrée de 48 à 43 schellings le chaldron.

Dans I restation sont par que la m de Prov avoient crétés d'recherch

Diman culte can de citoy droits de de bouti

La fer les reste une just Paris jo repoussé noies d'e en assig une app

entre on chargés propres ainsi un concourt sent en i des citoy & Monnfinances; cet ouvr

La ret

finances ; de les me qui ont cessamme venus pu doivent es extrê sont pres solide, & timbre & fondemer aux dépe qui fatig sociales. suffisans ressource sommatie usage : i 17 millie les biens cultures

D'autr sur les faculté q

FRANCE.

s Pelhand le la vice

mes est

royaume,

. Le lord

oliques de

s une pé-

oncession

ong-tems.

loute que

ersonnes

aux émi-

les corps

posée su p à Sou

au pre

ables : on

n si long

campagne

es prises

s sa croi

si à rece

Edoua

frégates

en Hol-

iques qu

oublicains.

& Velt-

s français, de Rohan

reuse re

rois cents

on, a St.

a été em-

tué beau-

rs de nes

la bauque

es 3 pour

s le vice-

le Prine

ussel & l

du Nord

i, de 74

ux Dunes

ligne,

ent de 300

sur leurs

mer dans

un convoi ser le prix

dron.

ici.

De Paris, le 18 germinal.

Dans la nuit du 17 au 18, quatre députés décrètés d'arrestation, dont Lecointre, Crassous, Granet & un autre, sont partis pour le lieu où ils seront détenus. On croit que la maison d'arrêt où on les conduit est vers les côtes de Provence, puisque leurs conducteurs ont dit qu'ils avoient 200 lieues à faire. Les cinq autres députés décrétés d'arrestation se sont soustraits, par la fuite, aux recherches qu'on a faites de leurs personnes.

Dimanche dernier, vieux style & jour de Pâques, le culte catholique a été exercé avec une grande affluence de citoyens & sur-tout de citoyennes, dans plusieurs endroits de Paris, sans confusion & sans trouble. Beaucoup de boutiques ont été fermées pendant cette journée.

La fermeté que la convention a déployée pour déjouer les restes du terrorisme, a rendu à tous les bons citoyens une juste espérance de voir continuer la tranquillité dont Paris jouit depuis peu de jours. L'agiotage lui-même est repoussé dans ses projets destructeurs, puisque les monnoies d'or de 24 livres qui s'étoient élevées jusques 250 l. en assignats, sont descendues en deux jours à 165 avec une apparence prochaine de baisse.

Il paroît un écrit intitulé, Résumé d'une conférence tenue entre onze citoyens versés dans la science des finances, chargés par le gouvernement, de proposer des moyens propres à diminuer la masse des assignats, & de leur rendre ainsi un crédit que leur nombre & la malveillance avoient concouru ensemble à altérer. Parmi les noms qui paroissent en tête de cet ouvrage, nous citerons seulement coux des citoyens Lecouteux de Canteleu, Dupont de Nemeurs, & Monneron, déjà très-connus par leurs lumieres sur les finances, & nous nous disposons à donner un précis de cet ouvroge.

La retraite de Cambon, qui étoit devenu dictateur des finances, permet aux citoyens qui ont d'autres systêmes de les mettre au jour. On parle de douze nouveaux projets qui ont été reçus par le comité, & dont il doit faire incessamment le choix & le rapport. L'importance des revenus publics, & la meilleure assiette des impositions qui doivent les alimenter, est un problème dont la solution es extrêmement difficile. Jusqu'ici, les impôts directs sont presque les seuls dont on ait compté le revenu comme solide, & les impôts indirects semblent bornés à celui du timbre & de l'enregistrement. L'on présume avec quelque fondement que les uns & les autres, s'ils deivent suffire aux dépenses de la république, seroient portés à un taux qui fatigueroit peut être & l'agriculture & les transactions sociales. Les gens qui pensent que ces impôts seront insuffisans aux besoins de l'état, songent déjà à l'immense ressource qu'en trouveroit dans les impôts sur les consommations dont les nations étrangeres font un si grand usage : ils observent que l'Angleterre, qui paie près de 17 millions sterl., n'a pas imposé plus de 2 millions sur les biens fonciers, & que la prospérité de ses grandes

cultures & de ses troupeaux tient à ce régime. D'autres gens vont plus loin : ils prétendent que l'impôt sur les consommations; impôt qui semble libre par la faculté qu'on a de le payer ou de s'y soustraire à son gré, donne au gouvernement un moyen infaillible de connotte la somme des consommations, & l'avantage de juger dans quel rapport ellesse trouvent avec les reproductions; avantage précieux en ce qu'il indique au gouvernement quelles sont les consommations qu'il lui importe d'encourager, & quelles sont celles dont il est convenable d'arrêter les progrès.

progrès.

Ces considérations n'échapperent pas sans doute à la sagacité des neuveaux législateurs du système économique des finances; ils n'oublierent pas que ce système n'a point du tout été organisé dans ces tems de révolution, et M. Cambon compteit au jour, à la semaine & au mois, sur des ressources extraordinaires, dont la durée touchera à sa fin dès que la fabrique des assignats ne pourra plus être perenne ou en permanence.

Nota. Dans notre feuille du 17, il s'est glissé une erreur de nom, que la justice & l'évidence nous obligent à rétracter. Il s'agir du citoyen Sauvageot, qui y est désigné, sur le rapport du représentant Pémartin, comme ayant semé le bruit qu'une partie de la convention était partie & qu'il falloit prendre les armes pour errêter la reste.

Le comité civil de la section des Gardes-Françaises, l'agent national de la même section, & enfin le représentant Pémartin, certifient de la maniere la plus solem-nelle, du civisme du citoyen Sauvageot, qui, non-sculement n'a point démérité de la patrie dans cette occasion ni dans aucune autre, mais qui au contraire a dénoucé lui-même les auteurs du bruit dont on l'a faussement accusé dans cette feuille; & c'est pour nous un devoir de rendre justice à un citoyen si faussement inculpé.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Suite de l'analyse du procès de Fouquier-Tinville et des co-accusés dans cette affaire

Gabriel-Jérôme Senard continue sa déposition:

Fouquier me dit un jour : il me faut des écrits & non

pas des paroles. En voici l'occasion:

Des cultivateurs de Bourgueil étoient traduits au tribunal : ce sont d'honnêtes gens, me dit Ruelle; il faut les sauver : mais ils sont riches, me dit Fouquier; car en leur a trouvé de l'argent. Je lui représentai que la cupidité les avoit dépouillés, & qu'ils avoient boursillé entre eux. Alors il me répondit : ce sont des écrits & non des paroles qu'il me faut.

J'avois demandé à Fouquier un reçu de sept liasses de pièces intéressantes que je lui avois remises, concernant 15 brigands de la Vendée; il me dit: je ne suis pas à mon aise; je crois vair les ombres des morts qui me poursuivent, sur-tout celle des patriotes que je fais guillotiner. Mais il rejetta tout sur la loi du 22 prairial & sur le comité d'alors.

Ne t'inquiete pas, lui dit Héron, les expéditions iront comme de contune; nous ferons toujours tember des têtes.

Ce Héron vouloit que, par un rapport, je use guillotiner sa semme; il me disoit: quand cela est eximanché dans un même affaire, pouf, pouf, ça va.

Le tribunal a acquitté Motion, encore détenu, malgré les déclarations des villes de Nantes & d'Orléans. Je présentai à Fouquier un ordre du comité de sûreté générale en sa faveur ; il me répondit qu'il ne pouvoit le mettre en Liberté sans un ordre du comité de salut public.

En messielor, près la chambre du conseil, le domestique de l'exécuteur demanda à Fouquier combien il falleit de voitures. — 12, 24, 30. — Trois, répondit-il. Tu comptes donc les têtes, lui dis-je, essayé de ce calcul? Cela ne te regarde pas, répondit il; tu es de la faction des indulgens. Je sortis avec Amar.

Le temoin ajoute : La maison d'Héron étoit un bureau de dénonciations; on y a dit que Fouquier empêcheroit les témoins d'être entendus à décharge dans l'affaire de

Villate a dit à l'hespice que le tribunal révolutionnaire étoit un tribunal politique qui devoit sacrifier ceux qui lui étoient présentés.

Chatelet & Naullin n'ent jamais approuvé les actes de rigueur.

(La suite à demain.)

CONVENTION NATIONALE

Voici les déclaration & demande en appel nominal faites par plusieurs membres, le 12 germinal, an troisieme, & dont la convention a décrété l'impression & l'envoi aux départemens & sux armées.

Je déclare, sur mon honneur, que moi, dénonciateur, je demande l'appel nominal, la liberté des opinions étant Signé, LECOINTRE. violées.

Viennent ensuite les signatures suivantes : Chales , P. P. Duhem , Meaulle , Léonard Bourdon , L. Maribond, dit Montaut, Mi haud, Coupe, de l'Oise Armonville, Soubrany, Levasseur, de la Sarthe, Boyaval, Dupuch, Boutrone, Peyssard, Lecarpentier, Lesage-Senault, Charles Duval, Ingrand, Crassous, Grosse-Durocher, Ruamps, Levasseur, de la Meurthe, Brunelle, Guimbertaut, Lefiot, Cochet, Lagenre, Javogues, Prieur, de la Marne; Barbeau-Dubarran, Guaivernon, Frécine, Guyardin, Prieur, Lanot, Cambon, fils aîné; Calon, Thirion, Maignet, Brisson, Bourbotte, Albitte, J. B. Edouart, Geiin, G. Romme, Escudier, Alard, Fayaud, Guyton, Robert, Voulland, Pons de Verdun, entendant inviter les citoyens des tribunes à seconder la convention nationale.

Présidence du citoyen Boissy-D'Anclas.

Séance du 16 germinal.

Pelet, de la Lozere, demande que la convention la accorde la parole demain, à dix heures, pour lui présenter le tableau de la situation intérieure & extérieure de la république. - Décrétéi

Saladin expose qu'il reste un grand nombre de papiers la commission des 21, dont les fonctions sont cessées: Popinant pense que ces papiers doivent être remis aux archives.

Sergent croit que c'est au comité de sûreté générale, que ce dépôt doit être remis, parce que ces papiers peu- par T. C. G. Boissel.

vent servir à l'instruction du procès qui occupe en ce moment le tribunal révolutionnaire. - Cette derniere proposition est adoptée.

André Dumont fait lecture de l'extrait suivant d'une lettre d'Amiens:

Amiens, le 16 germinal, au 3º. de la république.

網。

Le Bu

MOUDE

rres pa

L'abonna

GLE

Ex

Ce n'e

ante, c'e

ebres de

a ville

spece de

Le méco:

droits. U

gouverne

nds. Re

se porter

menacé le

trouvé d'a

emportées

dont ils

monstre q Le gouve pour s'y c

u'an mo

ommes p

ail lui e

qu'une v. cux. Cett Constanti

les bras cr

peu de

mans, au

guerres.

voltero.

tenir con ent si ma

Les pro

u'en leu

Les administrateurs du département de la Samme, aux députés de ce département à la convention nationale.

CITOYENS-REPRESENTANS,

Les mouvemens séditieux qui se sont manifestés le 14 dans cette commune, ont cessé le jour même : le calme sa aétablit; les mesures prises par les autorités constituées les recherches des corps judiciaires comprimeront les factieux.

Signés , Patis , Gognes , Grepin , Daucay François Davaux.

André Dumont, ajoute, que le frere de Taillefer, dont il avoit pris la défense hier, s'est réellement rendu coupable; en conséquence il l'a dénoncé au comité de sureil générale.

Anguis lit une lettre par laquelle on mande que la troubles de Rouen sont entierement appaisés: le peuple

désabusé livre lui-même les agitateurs.

Un membre cite le fait suivant : des pêcheurs ayant été arrêtés per des frégates anglaises, on les renvoya avec une grande quant té de pain très-blanc qu'on leur avoit vendu cinq liards la livre, en leur disant qu'il ne coûtoit pas plus en Angleterre: vous sentez, dit l'opinant, toutele perfidie d'une pareille générosité.

Il est bon de remarquer, dit un autre membre, qu'une partie de l'Angleterre manque de bled, & qu'en général

le pain y est très-cher.

On a renvoyé divers projets de décrets à l'examen des comités; l'un relatif aux récompenses à accorder aux officiers de marine, les autres relatifs à diverses dispositions à prendre en faveur des héritiers des condamnés.

On a demandé qu'avant d'adopter ces dispositions l'assemblée attendit le rapport général qui doit lui être fait sur cet objet; car il n'y a pas de doute, a dit Thibaut, qu'elle ne restitue aux héritiers le bien des condamnés

Applaudissemens. Merlin, de Douai, a annencé que Venise a nommé le sénateur Quirini pour venir résider comme son envoys près la république française.

ERRATA.

Il y a dans la lettre de la citoyenne Thomas, veuve Serilly, imprimée dans la feuille du 17, une faute d'in-pression essentielle à corriger. On lit à la seconde ligne de cette lettre, en faveur des condamnés; lisex : en fu veur des enfans des condamnés.

Dans la feuille d'hier, en annonçant à la fin le hire nouveau, intitulé Voyage pittoresque, etc. on a oublis de mettre à la suite du titre le nom de l'auteur. Lises